

## DELIBERATIONS DU 7 MARS 2018

1. Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2018
2. Révision des loyers des logements communaux pour l'année 2018
3. Information du Conseil Municipal sur les marchés publics passés par le Maire en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales
4. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – D.E.T.R. 2018 – Demande de subventions
5. Prestations de télécommunication en téléphonie fixe, mobile, VPN (réseaux privés virtuels) et accès internet – Convention d'un groupement de commandes – Convention à conclure entre les villes de Besné, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Pornichet, Trignac, Saint-André des Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo de Guersac, Saint-Nazaire, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Nazaire et la CARENE – Autorisation de signature.
6. Produit des amendes de police 2017 - Présentation d'une opération éligible
7. Dotation de Soutien à l'Investissement Local – D.S.I.L. 2018 – Demande de subventions
8. Actualisation et adoption du règlement intérieur de la médiathèque municipale.
9. Actualisation et adoption du règlement intérieur du Centre Culturel Lucie Aubrac.



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Mercredi 7 mars 2018

DEL\_20180307\_01

Nombre  
De conseillers en exercice 29  
De présents 26  
De votants 28

L'an deux mille dix-huit, le sept mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Rapport  
d'orientations  
budgétaires 2018

**Etaient présents :**

M. Claude Aafort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas, Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao, M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet, Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard, Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre, M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **12 mars 2018**

Et que la convocation avait été faite le :

**28 février 2018**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon  
- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le débat s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), le contenu exact du ROB est précisé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Il est à noter que désormais, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB sera transmis au Préfet de Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des documents portant à la fois sur les exercices écoulés et sur les perspectives des années 2018 à 2020.

Le Budget Primitif 2018 sera voté le 11 avril prochain.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux font ensuite part de leurs propositions sur les priorités de leurs choix budgétaires au cours du débat qui s'instaure.

Pour	23
Contre	0
Absentions	5

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude Aafort



Envoyé en préfecture le 12/03/2018  
Reçu en préfecture le 12/03/2018  
Affiché le 12 MARS 2018  
ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_01-DE



Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du **MERCREDI 7 MARS 2018**

DEL\_20180307\_02

Nombre	
De conseillers en exercice	29
De présents	26
De votants	28

Objet :

Révision des  
redevances des  
logements  
communaux

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le  
**12 mars 2018**  
Et que la convocation  
avait été faite le  
**28 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

M. Claude Aufort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis  
Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence  
Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas,  
Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao,  
M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet,  
Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard,  
Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre,  
M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon
- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Il est présenté au Conseil Municipal la révision des loyers des logements communaux sur la commune de Trignac pour l'année 2018. Il est demandé au Conseil Municipal son avis sur les nouveaux loyers qui prendront effet au 1 avril 2018. L'augmentation respecte l'indice IRL (Indice de référence des Loyers) publiée par l'INSEE le 12 janvier 2018.

	type de logement	Loyer Actuel	charges actuelles	loyer total actuel	proposition loyer	proposition charges OM	Participation chauffage	proposition loyer total
3 rue Jean Jaurès	T4	242,83	11	253,83	245,38	11	0	256,38
13 rue Jean Jaurès	T4	242,83	11	253,83	245,38	11	0	256,38
30 rue Marie Curie	T4	242,83	11	253,83	245,38	11	0	256,38
38 rue Marie Curie	T4	362,73	11	373,73	366,54	11	0	377,54
6 chemin des bécarres	T4	419,73	18	437,73	424,14	18	0	442,14
84 route des Ormeaux (T2)*	T2	156,18	6	202,28	157,35	6	40,1	203,45
84 route des Ormeaux (T4)*	T4	443,57	10	526,49	448,23	10	72,92	531,15
2 Bis Bd Henri Gautier (103m <sup>2</sup> )	T5	475,00	11,00	486,00	479,99	11	0,00	490,99

\*T2 : dont 40,10 € de chauffage

\*T4 : dont 72,92 € de chauffage

Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le 12 MARS 2018

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_02-DE

Indice INSEE :

	En niveau	Évolution annuelle (T/T-4) en %
T4	126,82	1,05
(INSEE du 12.1.18 / JO du 13.1.18)		
T3 1	26,46	0,9
(INSEE du 12.10.17 / JO du 13.10.17)		
T2	126,19	0,75
(INSEE du 13.7.17 / JO du 16.7.17)		
T1	125,9	0,51
(INSEE du 13.4.17 / JO du 14.4.07)		

Pour	23
Contre	0
Absentions	5

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT



Envoyé en préfecture le 12/03/2018  
Reçu en préfecture le 12/03/2018  
Affiché le 12 MARS 2018   
ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_02-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Mercredi 7 mars 2018

DEL\_20180307\_03

Nombre  
De conseillers en exercice 29  
De présents 26  
De votants 28

L'an deux mille dix-huit, le sept mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

**Objet :**  
**Information du  
Conseil Municipal sur  
les marchés publics  
passés par le Maire  
en vertu de l'article  
L.2122.22 du Code  
Général des  
Collectivités  
Territoriales**

**Etaient présents :**

M. Claude Aufort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas, Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao, M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet, Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard, Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre, M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le  
**12 mars 2018**  
Et que la convocation  
avait été faite le  
**28 février 2018**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon
- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Marché par procédure adaptée pour la construction de la Base Canoé Kayak rue Jules Auffret**

Avis de consultation envoyé le 8 janvier 2018.

Attributaires du Marché :

Nom de l'entreprise	Lot	Offre financière HT
Sté S3A 44 570 Trignac	N° 1 - Déconstruction	15 889.75 €
Sté S3A 44 570 Trignac	N° 2 - VRD	28 551.55 €
Sté ASCOT 44 570 Trignac	N° 3 - Gros Oeuvre	43 457.85 €
Sté Containers Solutions 44 250 St Brevin les Pins	N° 4 - Structures Modulaires	201 350.00 €
Sté TSi 44 160 Pontchâteau	N° 5 - Serrurerie	12 479.38 €
Sté Fauché 44 570 Trignac	N° 6 - Electricité	12 417.23 €

Coût Total travaux : **314 145.76 € HT** pour une durée du marché de **5 mois**.  
Les travaux pourraient débuter en avril 2018.

Des crédits sont inscrits au budget 2018 à l'article 2313 programme 14 fonction 414.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte,

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude Aufort



Envoyé en préfecture le 12/03/2018  
Reçu en préfecture le 12/03/2018  
Affiché le **12 MARS 2018**  
ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_03-DE



Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 7 mars 2018

DEL\_20180307\_04

Nombre  
De conseillers en exercice 29  
De présents 26  
De votants 28

L'an deux mille dix-huit, le sept mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Dotation  
d'Équipement des  
Territoires Ruraux –  
D.E.T.R. 2018 –  
Demandes de  
subvention

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le  
**12 mars 2018**

Et que la convocation  
avait été faite le  
28 février 2018

**Étaient présents :**

M. Claude Aufort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas, Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao, M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet, Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard, Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre, M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon
- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique a fait savoir à la commune que le plan de financement porté sur la demande de subvention reçue dans ses services le 7 février 2018 doit également figurer sur la délibération sollicitant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

En complément de la délibération prise le 24 janvier dernier il est proposé à l'assemblée de valider le plan de financement pour la réalisation des travaux nécessaires aux dédoublements des classes CP des écoles élémentaires de Léo Lagrange et Jaurès-Curie. Les travaux seront réalisés en 2018 pour permettre l'accueil des CP en effectifs réduits pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Pour rappel :

Une opération de restructuration des écoles élémentaires (Léo Lagrange et Jaurès-curie) de façon à répondre à l'obligation du dédoublement, des classes de cours préparatoire (4 classes à dédoubler situées en REP). Les travaux porteront sur la transformation de deux anciens logements de fonction ainsi que la transformation d'une classe informatique en salle de cours, l'organisation de la mise en œuvre d'un enseignement informatique en fond de classe viendra compléter le système. Le coût de l'opération au stade APS est évalué à 150 000 € HT.

### Le financement

Les travaux seront réalisés sur l'exercice budgétaire **2018**

Une ligne de crédit est ouverte.

### En dépenses

#### **1 – Ligne relative aux travaux**

Année 2018 article 2313 programme : 35 - fonction : 212 - inscription 180 000 € TTC soit 150 000 € HT

Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le 12 MARS 2018

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_04-DE

**En recettes**

**1 - Inscription de l'opération au titre de la DETR 2018**

Année 2018 article 2313 progr.35 fonction 212 inscription 52 500 €

**L'ensemble des dépenses inhérentes aux travaux se fait par autofinancement communal.**

**L'ensemble des dépenses inhérentes aux travaux s'est fait par autofinancement communal.**

Pour	28
Contre	0
Absentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude Aafort



Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le 12 MARS 2018

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_04-DE

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 7 mars 2018

DEL\_20180307\_05

Nombre  
De conseillers en exercice 29  
De présents 26  
De votants 28

L'an deux mille dix-huit, le sept mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Prestations de  
télécommunication en  
téléphonie fixe, mobile,  
VPN (réseaux privés  
virtuels) et accès  
internet – Convention  
d'un groupement de  
commandes –  
Convention à conclure  
entre les de Besné,  
Donges, La Chapelle  
des Marais, Montoir de  
Bretagne, Pornichet,  
Trignac, Saint-André  
des Eaux, Saint-  
Joachim, Saint-Malo de  
Guersac, Saint-Nazaire,  
le Centre Communal  
d'Action Sociale de  
Saint-Nazaire et la  
CARENE – Autorisation  
de signature**

**Etaient présents :**

M. Claude Aufort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas, Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao, M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet, Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard, Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre, M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le  
**12 mars 2018**  
Et que la convocation  
avait été faite le  
**28 février 2018**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon
- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mes Chers Collègues,

Le marché public relatif aux prestations de télécommunications arrive à échéance en Novembre 2018. Il convient donc, aujourd'hui, de lancer une nouvelle procédure.

La constitution d'un groupement de commandes entre les villes de Besné, Donges, la Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Pornichet, Trignac, Saint André des Eaux, Saint-Joachim, Saint Malo de Guersac, Saint-Nazaire, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Nazaire, et la CARENE permettrait de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le 12 MARS 2018

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_05-DE

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de prestations de télécommunication en téléphonie fixe, mobile, VPN (réseaux privés virtuels) et accès internet désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;
- autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Pour	28
Contre	0
Absentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le

Pour extrait conforme

Le Maire

Claude Aufort



Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le 12 MARS 2018 SLO

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_05-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Mercredi 7 mars 2018

DEL\_20180307\_06

Nombre  
De conseillers en exercice 29  
De présents 26  
De votants 28

L'an deux mille dix-huit, le sept mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

**Objet :**  
**Produit des  
amendes de police  
2017 relatives à la  
circulation routière  
- Proposition de  
répartition de  
dotation au  
Département de  
Loire Atlantique**

**Etaient présents :**

M. Claude Aufort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas, Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao, M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet, Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard, Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre, M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le :  
**12 mars 2018**  
Et que la convocation  
avait été faite le :  
**28 février 2018**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon
- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par courrier du 11 janvier 2018, le Président du Conseil Départemental informe les communes de la catégorie des moins de 10 000 habitants, de la préparation de la dotation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2017.

- Que le Département a reçu proportionnellement au nombre de contraventions dénombrées l'année précédente sur le territoire des communes concernées et groupements (de - 10 000 hab.)
- A charge pour le Département d'organiser la répartition interne entre ces collectivités au titre de leurs travaux devant « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de circulation et de la sécurité routière », énumérées au décret n° 2009-115 du 30 janvier 2009.

Des critères de priorité seront établis par le Conseil Départemental en fonction du montant de la dotation allouée pour cette année et du nombre de dossiers recevables.

La ville de TRIGNAC, au travers de son Plan Local de Déplacement, vise à améliorer sur l'ensemble de son territoire communal, les comportements et les pratiques de mobilités des usagers de la route en sécurité. Pour cela, la mise en place d'infrastructures éligibles au produit des amendes de police 2017 sont indispensables.

Il sera pratiqué :

**Pour la sécurisation des écoles :**

- La mise en place de plateaux ralentisseurs, dans un objectif de palier aux vitesses excessives sur la route des Ormeaux, afin de sécuriser l'accès à l'école Louise Michel.
- La mise en place de bandes rugueuses avec panneaux lumineux de signalisation rue Curie afin de signaler la présence d'une école.
- La création d'un marquage au sol de 65 mètres de long devant l'école Léo Lagrange et l'école Anne Frank dans l'objectif de sécuriser l'accès à ces deux écoles.

Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le 12 MARS 2018

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_06-DE

**Pour la sécurisation des quartiers :**

- La création de chicanes, dans un objectif de palier aux vitesses excessives, permettant de protéger les usagers et les riverains de ces voies : route des Grimaudières, la route de Prézégat, la route de Loncé, la route de Bert, la route des Ormeaux et la route de la Brière.
- La mise en place de plateaux ralentisseurs, dans un objectif de palier aux vitesses excessives et de faciliter le déplacement des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : sur le carrefour de l'allée Emmanuel Caux - route de Trembly, le carrefour de la route de Marsac- rue des Frères Perruche, sur la Place Emmanuel Caux, sur la rue Emile Zola, au carrefour de la route de Bert – rue Bel Air, afin de sécuriser l'arrêt de bus.

Le coût d'environ 52 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Ville, pourrait ainsi être réduit avec une subvention d'investissement au titre du produit des amendes de police 2017, pouvant être estimée autour de 12 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité.

Pour	28
Contre	0
Absentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le



*Pour extrait conforme*  
*Le Maire*  
*Claude Aafort*

Envoyé en préfecture le 12/03/2018
Reçu en préfecture le 12/03/2018
Affiché le 12 MARS 2018
ID : 044-214402109-20180307-DCM_20180307_06-DE

Département  
Loire-Atlantique  
Arrondissement  
Saint-Nazaire  
Canton  
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 7 mars 2018

DEL\_20180307\_07

Nombre

De conseillers en exercice 29

De présents 26

De votants 28

L'an deux mille dix-huit, le sept mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

M. Claude Aufort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas, Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao, M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet, Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard, Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre, M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon

- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Dotation de Soutien  
à l'Investissement  
Local - D.S.I.L. 2018  
- Demande de  
subventions

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **12 mars 2018**

Et que la convocation avait été faite le **28 février 2018**

Madame la Préfète de Loire Atlantique fait savoir à la commune que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) est attribuée sous la forme de subvention par opération, sur la base de dossiers constitués par les collectivités éligibles.

Un état indique les catégories d'opérations prioritaires retenues Les demandes doivent être déposée à la Préfecture de la Loire Atlantique avant le 5 mars 2018.

Les services de la commune ont adressé à la Préfecture un dossier le 1<sup>er</sup> mars 2018 correspondant à :

Une opération de restructuration des écoles élémentaires (Léo Lagrange et Jaurès-curie) de façon à répondre à l'obligation du dédoublement, des classes de cours préparatoire (4 classes à dédoubler situées en REP). Les travaux porteront sur la transformation de deux anciens logements de fonction ainsi que la transformation de classes informatique en salles de cours, l'organisation de la mise en œuvre d'un enseignement informatique en fond de classe viendra compléter le système. Le coût des travaux au stade APS sont évalués à 150 000 € HT (études et travaux).

Il est proposé à l'assemblée de valider le plan de financement pour la réalisation des travaux nécessaires aux dédoublements des classes CP des écoles élémentaires de Léo Lagrange et Jaurès-Curié. Les travaux seront réalisés en 2018 pour permettre l'accueil des CP en effectifs réduits pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Pour rappel :

Une opération de restructuration des écoles élémentaires (Léo Lagrange et Jaurès-curie) de façon à répondre à l'obligation du dédoublement, des classes de cours préparatoire (4 classes à dédoubler situées en REP). Les travaux porteront sur la transformation de deux anciens logements de fonction ainsi que la transformation d'une classe informatique en salle de cours, l'organisation de la mise en œuvre d'un enseignement informatique en fond de classe viendra compléter le système. Le coût de l'opération au stade APS est évalué à 150 000 € HT.

**Le financement**

Les travaux seront réalisés sur l'exercice budgétaire **2018**

Une ligne de crédit est ouverte.

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

13 MARS 2018 SLO

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_07-DE

**En dépenses**

**1 - Ligne relative aux travaux**

Année 2018 - Article : 2313 - Programme : 35 - Fonction 212 - Inscription : 180 000 TTC soit **150 000 € HT**

**En recettes**

**1 - Inscription de l'opération au titre de la DETR 2018**

Année 2018 - Article : 2313 - Programme : 35 - Fonction : 212 - Inscription : **52 500 €**

**2 - Inscription de l'opération au titre de la DSIL 2018**

Année 2018 - Article 2313 - Programme : 35 - Fonction : 212 - Inscription : **45 000 €**

**L'ensemble des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal.**

Pour	28
Contre	0
Absentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude Aafort



Envoyé en préfecture le 13/03/2018  
Reçu en préfecture le 13/03/2018  
Affiché le 13 MARS 2018  
ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_07-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Mercredi 7 mars 2018

DEL\_20180307\_08

Nombre  
De conseillers en exercice 29  
De présents 26  
De votants 28

L'an deux mille dix-huit, le sept mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Actualisation et  
adoption du  
règlement intérieur  
de la médiathèque  
municipale

**Etaient présents :**

M. Claude Aufort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas, Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao, M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet, Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard, Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre, M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **12 mars 2018**  
Et que la convocation avait été faite le **28 février 2018**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon
- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La fréquentation d'une médiathèque municipale implique un ensemble de règles permettant à chaque usager de profiter dans les meilleures conditions des locaux, des collections et des services proposés par ce service. Cet ensemble de règles est regroupé dans le règlement intérieur qui permet de porter à la connaissance de chacun les dispositions à respecter et doit donc être affiché le plus visiblement possible. Pour ce faire le règlement intérieur **doit être voté par le conseil municipal**, signé par le maire et faire l'objet d'un arrêté ou d'une délibération ce qui lui confère la légitimité nécessaire pour le faire appliquer.

Sur ce principe la médiathèque municipale en lien avec la commission culture a réactualisé son règlement intérieur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur l'adoption du règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour	28
Contre	0
Absentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude Aufort

Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le 12 MARS 2018

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_08-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 7 mars 2018

DEL\_20180307\_09

Nombre  
De conseillers en exercice 29  
De présents 26  
De votants 28

L'an deux mille dix-huit, le sept mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Actualisation et  
adoption du  
règlement intérieur  
du Centre Culturel  
Lucie Aubrac

**Etaient présents :**

M. Claude Aufort, M. Denis Rouland, Mme Capucine Hauray, M. Jean-Louis  
Lelièvre, Mme Dominique Mahé-Vince, M. Hervé Morice, Mme Laurence  
Fréminet, Mme Nathalie Primas, M. Jean-Pierre Le Crom, M. Sylvain Primas,  
Madame Myriam Leroux, Mme Véronique Juliot, Mme Valérie Le Scao,  
M. Yannick Beauvais, Mme Cécile Olivier, M. Franck Guillamet,  
Mme Sophie Pihuit, M. Boris Legoff, Mme Christelle POHON, M. Benoit Pichard,  
Mme Anne-Marie Cardinal, M. Sébastien Wairy, Mme Delphine Barre,  
M. David Pelon, M. Jean Gali, M. Yann Roussel

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affichée  
à la porte de la Mairie le  
**12 mars 2018**  
Et que la convocation  
avait été faite le  
**28 février 2018**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Madame Lydia Poirier a donné mandat à M. Daniel Pelon
- Madame Sylvia Harel a donné mandat à M. Jean Gali

**Absent : M. Gilles Briand**

Un scrutin a eu lieu, Mme **Véronique JULIOT** a été nommée pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

La fréquentation d'un service municipal qui accueille du public (par gestion directe ou mise à disposition) et qui  
décline un programme d'actions implique un ensemble de règles permettant à chaque bénéficiaire de profiter dans  
les meilleures conditions des locaux et des services proposés par ce service.

Cet ensemble de règles est regroupé dans le règlement intérieur qui permet de porter à la connaissance de chacun  
les dispositions à respecter et doit donc être affiché le plus visiblement possible. Pour ce faire le règlement intérieur  
**doit être voté par le conseil municipal**, signé par le maire et faire l'objet d'un arrêté ou d'une délibération ce qui  
lui confère la légitimité nécessaire pour le faire appliquer.

Sur ce principe le Centre Culturel Lucie Aubrac en lien avec la commission culture a réactualisé son règlement  
intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- se prononce favorablement sur l'adoption du règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour	28
Contre	0
Absentions	0

Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le

12 MARS 2018 SLO

ID : 044-214402109-20180307-DCM\_20180307\_09-DE

Transmis à M. le Sous-Préfet le  
Reçu par M. le Sous-Préfet le  
Retour en Mairie le  
Publié ou affiché le



